



# TARIFS EXTERNAT 2025 / 2026

## Ecolage et options de paiement

Appellations		Année Scolaire	Options de paiement du solde		
Française	Genevoise		En un versement	En trois versements	En dix versements
6ème	9ème Harmos	19'400.-	19'000.-	3 x 6'300.-	10 x 1'940.-
5ème	10ème Harmos	20'400.-	20'000.-	1 x 7'200.- + 2 x 6'600.-	10 x 2'040.-
4ème	11ème Harmos	21'400.-	21'000.-	1 x 7'600.- + 2 x 6'900.-	10 x 2'140.-
3ème	1ère du collège	22'800.-	22'400.-	1 x 8'100.- + 2 x 7'350.-	10 x 2'280.-
2nde	2ème du collège	23'800.-	23'400.-	1 x 8'600.- + 2 x 7'600.-	10 x 2'380.-
1ère	3ème du collège	25'800.-	25'400.-	1 x 9'100.- + 2 x 8'350.-	10 x 2'580.-
Terminale	4ème du collège	26'800.-	26'400.-	1 x 9'600.- + 2 x 8'600.-	10 x 2'680.-

\*Tous les prix indiqués sont en francs suisses

### Avant la rentrée, à régler :

- Soit le montant annuel
- Soit le 1er versement trimestriel
- Soit le 1er versement mensuel

### Finance d'inscription

CHF 500.- pour tout nouvel élève, payables au moment de l'inscription et non remboursables.

### Repas de midi

CHF 3'000.- TVA comprise pour l'année scolaire.

### Compris dans l'écolage

- Etudes surveillées (aide aux devoirs)
- Cours d'appui ou de perfectionnement tous les vendredis
- Coup de pouce en français et mathématiques.
- Option latin
- Option arts plastiques
- Option informatique
- Français pour non francophones (FLE)
- Anglais pour anglophones
- Préparation aux examens facultatifs de langues (Cambridge, Goethe-Institut, DELE...)
- Cours préparatoires au concours "Kangourou des maths"
- Goûters de 10h et de 15h



## Non compris dans l'écolage

- Pack : **Frais de scolarité** pour les manuels scolaires, cahiers d'activités et livres numériques, matériel pédagogique et environnement informatique, photos de classe : CHF 800.- pour l'année scolaire pour toutes les classes.
- Langues vivantes étrangères autres qu'anglais, allemand, italien et espagnol : à définir sur demande, évaluées et intégrées dans le bulletin scolaire.
- Cours privés
- Sorties et activités extrascolaires organisées par l'école
- Assurance accidents, maladies et responsabilité civile (obligatoire)
- Dégâts causés par les élèves
- Frais d'inscription aux examens officiels

## Clubs du midi

(activités ludiques et de découvertes pendant la pause méridienne)

Pour que la pause déjeuner soit un temps de plaisir et de détente, nos élèves peuvent profiter d'un grand choix de clubs ludiques

**Nouveauté**

- 1 club par semaine : CHF 200.- par trimestre
- 2 clubs par semaine : CHF 360.- par trimestre
- 3 clubs par semaine : CHF 530.- par trimestre
- 4 clubs par semaine : CHF 700.- par trimestre
- 5 clubs par semaine : CHF 800.- par trimestre

[Liste et descriptif des clubs de midi ↗](#)

## Réduction pour les familles

- Une réduction de CHF 400.- est accordée avec l'option de paiement en un versement.
- Une réduction de 25% est accordée dès le 2e enfant sur le montant de l'écolage lorsque des frères ou sœurs fréquentent simultanément l'école Toepffer..

## Coordonnées bancaires

- Etablissement: PostFinance SA, CH-3030 Berne
- Titulaire : Association Ecole Toepffer
- IBAN CH91 0900 0000 1641 5005 6
- Code Swift POFICHBEXXX

## Conditions financières

- Une inscription (ou réinscription) est enregistrée à réception du formulaire complété et signé. Le contrat d'écolage est validé après signature, paiement du pack Frais de scolarité (CHF 800.-) et pour les nouveaux élèves, après règlement de la finance d'inscription (CHF 500.-).
- Pour un règlement de l'écolage en un versement, le paiement doit être effectué au plus tard la veille de la rentrée.



- Pour un règlement de l'écolage en trois versements, les échéances sont les suivantes : le 1er versement doit être réglé au plus tard la veille de la rentrée, le 2e avant le 31 décembre et le 3e avant le 31 mars.
- Pour un règlement de l'écolage en dix versements, les échéances sont les suivantes : le 1er versement doit être réglé au plus tard la veille de la rentrée, puis avant le 1er de chaque mois.
- La finance d'inscription ainsi que le pack Frais de scolarité resteront acquis à l'école en cas d'annulation, quels qu'en soient les motifs.
- En cas de non-paiement dans les délais impartis, la direction se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.
- En cas d'annulation de l'inscription intervenant moins d'un mois avant le début de l'année scolaire, l'intégralité de l'écolage du premier trimestre reste dû et exigible.
- En cas de départ anticipé ou de renvoi de l'élève en cours d'année scolaire, l'intégralité de l'écolage du mois en cours et un dédommagement équivalent à 3 mois d'écolage seront dus et exigibles.
- En cas de départ anticipé ou de renvoi de l'élève en cours du dernier trimestre, l'intégralité de l'écolage dudit trimestre reste dû et exigible.
- Le renouvellement de l'inscription d'une année à l'autre est soumis au respect des obligations financières contractées à l'égard de notre école.
- En signant le contrat d'écolage, les parents (ou le représentant légal) approuvent le règlement général de l'école et s'engagent à respecter nos conditions tarifaires.
- Le contrat est soumis au droit suisse. En cas de litige, le for juridique est à Genève.